

Organisateur COQS ROUGES de BORDEAUX

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIERS

Prière de bien en prendre connaissance

Le fait d'être exposant implique l'acceptation du présent règlement.

L'exposant s'engage :

- A fournir l'original d'une pièce d'identité lors du contrôle du service de sécurité à l'entrée.
- Ce vide-greniers est réservé aux particuliers.
- A s'installer entre 7h et 9h le jour du vide-greniers.
- Les véhicules berlines ou break peuvent rester stationner derrière le stand. Tous les véhicules type fourgon ne sont pas autorisés sur les emplacements et sur le parking réservé aux visiteurs.
- Les tréteaux et les tables ne sont pas fournis.
- Une boisson chaude (café ou thé) sera offerte par emplacement (ticket remis à l'entrée).
- A être responsable des dommages causés aux personnes et aux biens d'autrui ainsi qu'aux aménagements du Domaine de Moulereys.
- De laisser, à son départ, l'emplacement, dans l'état initialement trouvé.
- De renoncer à tout recours qu'il serait en droit de demander, causé tant à leur personne, qu'à leur véhicule et marchandise dans l'enceinte du vide-greniers.
- A ne pas vendre d'armes à feu et d'armes blanches durant ce vide-greniers.
- De tenir en laisse leur(s) chien(s) durant cette journée.
- En cas de désordre l'organisateur se verra contraint de faire appel aux services de gendarmerie.
- Pas de remboursement d'inscription sauf cas de force majeure.

Mr ou Mme :

déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant ou professionnel. De ne vendre que des objets personnels et usagés. (Art.1310-2 du code du commerce). De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année 2017 (Art R321-9 du code pénal).

Fait à.....le..... Signature obligatoire :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette manifestation en cas de péril. Cette décision, entraînera le remboursement de la réservation payé préalablement par l'exposant.